

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

16/12/24 S'LO

ID : 059-215901281-20241208-CM2411D02-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2024

Date de la convocation  
28 novembre 2024



EFFECTIF LEGAL : 19

EFFECTIF EN EXERCICE : 19

EFFECTIF VOTANT : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le huit décembre à onze heures et dix minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Cappinghem, sous la présidence de Vincent Ducourau, Maire.

Etaient présents : Ch. MATHON, MC. FICHELE, A. TRICOIT, T. WIDHEN, V. DUCOURAU, G. TRAPASSO, P. MOUCHON, S. DUMORTIER, G. OUDAERT, M. BILLOIR, F. VAN LAETHEM, J. BAUDOUIN, A. KIMOUR, K. UDRY, N. ROUBAUD,

Etaient absents : /

Ont donné pouvoir : V. PARABOSCHI > pouvoir M. BILLOIR, F. TREDEZ > pouvoir S. DUMORTIER, C. CABY > pouvoir à C. MATHON, J. AGNIERAY > pouvoir à N. ROUBAUD,

Quorum : OUI

Secrétaire de séance : A. TRICOIT

### **OBJET : détermination du nombre d'adjoints**

Numéro de la délibération : **CM2411-D02**

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :  
« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :  
« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

Le conseil municipal de Cappinghem étant constitué de 19 membres, le nombre maximum d'adjoints est de 5.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** de fixer à quatre (4) le nombre des adjoints au maire de la ville de Cappinghem.

Résultat du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 3 Unanimité : 0

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le 13/12/24.

Secrétaire de séance  
Antoine Tricoit

Maire de Cappinghem  
Vincent Ducourau

